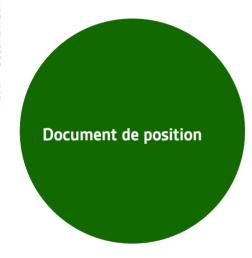


Formation professionnelle: réflexions de base

La formation professionnelle est une clé essentielle du développement qualitatif de l'accueil extrafamilial. En sa qualité de fédération interprofessionnelle, kibesuisse représente les intérêts du secteur en matière de politique de la formation. Le document de position de kibesuisse permet à la fédération de concrétiser sa vision et de la rendre transparente. La fédération définit des domaines d'activité dans lesquels elle percoit des besoins.



Dans le domaine de la formation professionnelle, la fédération kibesuisse représente les intérêts de ses membres et du secteur vis-à-vis des milieux politiques, des autorités et du public. Elle coordonne ces intérêts avec ceux d'autres organisations pertinentes pour ce domaine professionnel. Parmi celles-ci, on peut mentionner notamment les organisations cantonales et régionales du domaine social, l'association faîtière SAVOIRSOCIAL, les instituts de formation ou encore les services spécialisés communaux et

cantonaux. Kibesuisse fournit des prestations en vue de soutenir ses membres et encourage leurs compétences professionnelles en leur offrant de bonnes conditions générales de formation et de formation continue, des cours de perfectionnement, des conseils, des informations et une mise en réseau.

La fédération se charge de promouvoir le développement du champ professionnel, dans le cadre de la formation, en particulier par

- une implication dans la création de conditions générales et de prescriptions conformes aux exigences de la profession;
- la qualification du personnel spécialisé grâce à des offres adéquates de formation et de formation continue;
- le soutien nécessaire à l'organisation des formations dans les établissements:
- la mise en réseau des établissements de formation:
- la coopération avec les prestataires de formation, les services spécialisés et les autorités.

Kibesuisse estime qu'une action s'impose dans les domaines des structures, de la qualification du personnel pédagogique spécialisé et des conditions générales. Elle a formulé pour ceux-ci les objectifs suivants:

Structures

Les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire sont des institutions pédagogiques gérées de manière privée ou publique dans lesquelles les enfants sont accueillis jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Les structures accomplissent une tâche publique, dans un objectif de politique sociale, et contribuent à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Les enfants accueillis sont stimulés dans leurs apprentissages et leur développement. Les institutions contribuent par ailleurs à encourager le parcours d'enfants de familles défavorisées ou l'intégration d'enfants de divers milieux et origines. Elles évoluent dans un contexte qui se développe rapidement et font face à des exigences et à des attentes élevées par rapport à leur travail pédagogique.

Kibesuisse s'engage pour

- la création de conditions générales favorisant un travail professionnel approprié;
- une garantie par les milieux politiques du financement des offres d'accueil:
- un niveau des coûts de l'accueil extrafamilial et parascolaire qui soit supportable pour les familles;
- un financement durable et un bon niveau de qualité dus à l'action économique;
- l'existence d'une loi-cadre nationale et des directives professionnelles fondées aux échelons cantonal et communal:

 le respect, de la part des communes et des cantons, de leur obligation en matière de surveillance et d'octroi d'autorisations face à leurs structures, qui tienne compte de normes de qualité fondées.

Travail pédagogique dans les structures d'accueil

Les structures sont des lieux propices à la formation, à l'accueil et à l'éducation de la petite enfance. ¹ Elles orientent leur travail pédagogique en fonction des besoins individuels des enfants. Ces derniers se développent, apprennent et font preuve de curiosité.

Afin d'offrir le cadre le mieux adapté à cette mission, les structures se conçoivent comme des organisations apprenantes et ont conscience de la qualité dont elles doivent faire preuve dans tous les domaines d'activité. Les conditions nécessaires à cet égard sont des bases opérationnelles appropriées, un équipement des établissements adapté à leur tâche, du personnel pédagogique qualifié et la promotion de la formation et de la formation continue, les structures nécessaires au développement de l'organisation ainsi que des ressources financières suffisantes.

Référence: Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse (réseau d'accueil extrafamilial et Commission suisse pour l'UNESCO).

² Référence: **QualiIPE** – le label des institutions d'accueil pédagogique de la petite enfance (kibesuisse et Jacobs Foundation).

Kibesuisse s'engage pour

- l'application par les structures d'accueil de stratégies pédagogiques orientées vers la formation:
- la gestion professionnelle des structures d'accueil du point de vue de la pédagogie et de la gestion, qui relève de l'organe responsable et de l'établissement;
- un engagement des institutions dans les domaines de la politique de la formation et de la pédagogie qui relève de l'organe responsable et de l'établissement:
- le développement continu des structures d'accueil
- le travail en réseau des structures d'accueil de petite taille ou une collaboration entre celles-ci sous la forme d'unités organisationnelles plus importantes;
- la mise à disposition de ressources suffisantes pour les tâches indirectes telles que la préparation et le suivi pédagogiques, l'évaluation d'observations, les travaux de mise en réseau, les formations continues, etc.;
- la création de bases pédagogiques pour le domaine parascolaire qui servent de guide pratique (dans l'idée défendue par le cadre d'orientation ou le projet OualilPE).

Qualification du personnel pédagogique spécialisé

La formation, l'éducation et l'accueil dans les structures d'accueil extrafamilial constituent des investissements importants pour l'avenir des enfants et l'ensemble de la société. La Confédération, les cantons, les communes et des organismes privés s'engagent ainsi en faveur de mesures contribuant à promouvoir davantage encore l'égalité des chances et à éviter que des situations ne génèrent plus tard des frais (aide sociale par exemple). Si l'on veut que ces mesures soient mises en œuvre de manière efficace, il s'agit de disposer non seulement d'assistants socio-éducatifs (ASE) mais aussi d'éducateurs de l'enfance diplômés (ES) dans les secteurs préscolaire et parascolaire. Les membres du personnel pédagogique spécialisé offrent aux enfants des espaces favorisant l'apprentissage et les expériences dans un contexte structuré ils intègrent à leur travail la perspective de chaque enfant.

Kibesuisse s'engage pour

- la possibilité pour le personnel spécialisé de disposer des compétences professionnelles requises;
- une offre, à tous les niveaux de formation, de cursus formalisés en matière d'accueil extrafamilial;
- l'accomplissement par les assistants socio-éducatifs de tâches qui correspondent à leur profil de formation;
- le développement spécifique pour l'accueil extrafamilial et parascolaire de formations de niveau supérieur (tertiaire);
- une offre, de la part des établissements, de places de stages pratiques proposées aux étudiants des écoles supérieures en éducation de l'enfance;
- l'accomplissement par les éducateurs de l'enfance diplômés ES de tâches qui correspondent à leur profil de formation;

- la prise en compte, dans le domaine de la formation professionnelle, des besoins de la pratique, des connaissances scientifiques et de la coopération des partenaires formateurs à cet égard;
- l'offre, par les organes responsables des structures d'accueil extrafamilial, de places de formation d'un niveau de qualité élevé en ce qui concerne les structures et le suivi du processus d'apprentissage;
- le rassemblement des établissements sous une forme groupée pour la formation d'éducateurs de l'enfance diplômés ES;
- l'analyse des structures et des processus dans les établissements et leur professionnalisation

Kibesuisse s'engage pour

- des échanges entre les représentants de tous les domaines de l'accueil extrafamilial:
- · la mise en place de coopérations;
- l'importance accordée au bien de l'enfant et à une conciliation réussie entre la vie professionnelle et la vie privée.

Conditions générales

Un travail de représentation efficace mené dans les milieux politiques et au sein de la société permet à l'ensemble du domaine de l'accueil extrafamilial, en particulier aux établissements et au personnel spécialisé, de bénéficier d'une bonne reconnaissance dans la société. Ce résultat est dû à la présence d'une fédération forte, à la mise en réseau des diverses organisations et institutions de l'accueil extrafamilial ainsi qu'à la collaboration avec des secteurs proches tels que les écoles, les services spécialisés et les autorités.



kibesuisse

Verband Kinderbetreuung Schweiz Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia

Josefstrasse 53, CH-8005 Zürich, T +41 44 212 24 44, www.kibesuisse.ch